

**Bulletin d'adhésion au Centre Généalogique des Côtes d'Armor
et d'inscription à CORAIL-NET (GeneaBank)**

Année calendaire 2013

France ou étranger

	Cotisation à l'association	14 €
Cotisation 14 € + abonnement au bulletin 11 € (<i>donnant droit aux bulletins de juillet et octobre 2013, suite à la rupture de stock sur les bulletins de janvier et avril 2013</i>)		25 €
	(Bulletin vendu à l'unité : 6 €)	
	Votre règlement sera de 14 € ou 25 €, selon votre choix >>>	... €

Madame **Mademoiselle** **Monsieur**

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Téléphone :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

E-mail :

Site internet :

Si vous avez déjà été adhérent du CG22, notez votre N°

J'autorise le Centre Généalogique des Côtes d'Armor à publier mon e-mail :

Oui

Non

Fait à :

Le :

Signature :

Si vous souhaitez recevoir un reçu fiscal pour le montant de la cotisation (14 euros)

Format papier : joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Envoi électronique, au format PDF : votre e-mail doit être indiqué ci-dessus

Si vous souhaitez recevoir le timbre 2013 de la FFG, envoyez obligatoirement une enveloppe timbrée.

Les coordonnées des adhérents au **Centre Généalogique des Côtes d'Armor** figureront dans l'**annuaire de l'association** qui paraît en début de l'année civile.

Si vous souhaitez y faire figurer l'e-mail mentionné, veuillez cocher la case **Oui** ci-dessus.

Dans le cas contraire, votre e-mail nous permettra de vous joindre au niveau administratif ou pour de l'information ponctuelle, mais ne sera pas publié.

En cas d'adhésion en couple, il est nécessaire d'utiliser deux formulaires et il est mieux d'établir 2 chèques séparés. Pour des facilités comptables, merci de ne pas régler d'autres achats avec ce même chèque.

L'abonnement au bulletin, **sans adhésion**, ne donne pas droit à l'accès de la salle de lecture du **CG22**, ne permet pas l'attribution de points **CORAIL-NET/GeneaBank**, ni l'accès complet à **CENSO-NET**.

L'abonné simple au bulletin ne figurera pas dans l'annuaire.

Les comptes **Corail-Net / GeneaBank** étant crédités au 1er jour de chaque trimestre, si vous ne voulez pas avoir de rupture dans vos attributions de points, n'oubliez pas d'envoyer suffisamment tôt votre réadhésion pour 2013.

Le secrétariat ne pourra absorber rapidement les envois tardifs de fin décembre et vos comptes ne seraient alors mis à jour que début janvier.

**Demande de codes d'accès pour consulter les relevés du CG22 via
CORAIL-NET / GeneaBank.**

Je suis généalogiste amateur.

Je m'engage sur l'honneur à n'utiliser les renseignements que je trouverai sur le site du CG22 que pour mon usage personnel, et m'interdis d'en faire une utilisation commerciale sous quelque forme que ce soit.

Je note qu'il me sera attribué par le CG22 des points et que ceux-ci (ou le reliquat) me seront retirés le jour où je ne serai plus membre du CG22 (démission, non paiement de cotisation par exemple) ou en cas d'utilisation non conforme à mon engagement.

Fait à le

Signature :

(Faire précéder votre signature de la mention manuscrite "Lu et Approuvé")

Formulaire à compléter, imprimer et à envoyer, accompagné de votre règlement, au :
Centre Généalogique des Côtes d'Armor - 3bis rue Bel Orient - 22000 Saint Brieuc

